

MES AVANTAGES FISCAUX

La Fondation ISAE-SUPAERO est reconnue d'utilité publique par décret du 8 octobre 2008.

Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal dès réception de votre don à joindre à votre déclaration pour bénéficier des déductions fiscales suivantes :

POUR LES PARTICULIERS

Impôt sur le revenu

66 % de votre don est déductible du montant de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Vous pouvez reporter sur les 5 années suivantes l'avantage fiscal pour la partie du don excédant le plafond de 20%.

Un don de 200 € ne vous coûte réellement que 68 €, après déduction fiscale.

Impôt de solidarité sur la fortune

75 % de votre don peut être imputé sur votre ISF dans la limite de 50 000€ par an.

Un don de 2 000 € ne vous coûte réellement que 500 €, après déduction fiscale.

Un reçu annuel global vous sera adressé dans le courant du premier trimestre de l'année suivant la période de prélèvement.

POUR LES ENTREPRISES

60% du don d'une entreprise est déductible de son impôt sur les sociétés ou de son impôt sur le revenu, à hauteur de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel. L'entreprise peut reporter l'avantage fiscal sur les 5 années suivant celle du don, si le don excède le plafond de 0,5% de son chiffre d'affaires, ou si elle est déficitaire.

Un don de 3 000 € ne vous coûte réellement que 1 200 €, après déduction fiscale.

Pour plus d'informations, contactez :

Anne Pitchen

Directrice du développement
pitchen@fondation-isea-supaero.org

contact@fondation-isea-supaero.org
05 61 33 83 00